

Procès-verbal de la séance régulière des membres du conseil d'administration de la Régie intermunicipale de l'eau potable Varennes, Sainte-Julie, Saint-Amable, tenue le jeudi 20 janvier 2022, à 16 h 30 par vidéoconférence, mesure exceptionnelle mise en place en raison de la pandémie actuelle (COVID-19).

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

- Monsieur Martin Damphousse, président
- Monsieur Mario Lemay, premier vice-président
- Monsieur Stéphane Williams, deuxième vice-président
- Monsieur Claude Dalpé, directeur
- Madame Isabelle Poulet, directrice
- Monsieur Marc-André Savaria, directeur
- Monsieur Gaétan Marcil, directeur

Messieurs Mathieu Daviault, membre substitut de la Ville de Saint-Amable, Yves Lanthier, secrétaire-trésorier ainsi que Madame Marie-Josée Daigle, secrétaire-trésorière adjointe était aussi présente.

**Résolution 22-5305                    APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU JEUDI 20 JANVIER 2022**

Sur proposition de Monsieur Gaétan Marcil appuyé par Madame Isabelle Poulet il est unanimement résolu d'approuver l'ordre du jour de la séance régulière des membres du conseil d'administration du jeudi 20 janvier 2022 tenue à 16 h 30 par vidéoconférence.

**L'ordre du jour est le suivant :**

Résolution 22-5306                    Approbation du procès-verbal de la séance du 16 décembre 2021

Résolution 22-5307                    Approbation des dépenses du 17 décembre 2021 au 20 janvier 2022

Résolution 21-5308                    Levée de l'assemblée

Entrée en vigueur : 20-01-2022

**Résolution 22-5306 :                APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2021**

Sur proposition de Monsieur Claude Dalpé appuyé par Monsieur Stéphane Williams il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance des membres du conseil d'administration de la RIEP tenue le 16 décembre 2021 par vidéoconférence.

Entrée en vigueur : 20-01-2022

**Résolution 22-5307                    APPROBATION DES DÉPENSES DU 17 DÉCEMBRE 2021 AU 20 JANVIER 2022**

Sur proposition de Monsieur Marc-André Savaria appuyé par Monsieur Mario Lemay, il est unanimement résolu d'approuver les dépenses au fonds d'administration du 17 décembre 2020 au 20 janvier 2022.

Entrée en vigueur : 20-01-2022

**Résolution 21-5308                    LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Sur proposition de Monsieur Gaétan Marcil appuyée par Monsieur Stéphane Williams il est unanimement résolu de lever l'assemblée

Entrée en vigueur : 20-01-2022

.....  
Président

.....  
Secrétaire-trésorier